



« LE BUT EN OR » Coup de Co « eure »



PREAMBULE :

Le **District de l'Eure de Football** organise son challenge dénommé : « **Coup de Co « Eure »** ».

OBJECTIF :

Le but de ce challenge est de récompenser chaque mois le plus beau but du Département, toutes compétitions du DEF et toutes catégories confondues.

FORMAT :

Les vidéos des plus beaux buts sont envoyées au DEF par les clubs, les licenciés et notre partenaire Rematch et publiées par le DEF sur les réseaux sociaux du district. (Facebook, Instagram et TikTok).

Les vidéos sont publiées des 1ers vendredi du mois suivants ou dernier vendredi du mois en cours si aucun match n'est joué avant la fin du mois (ex : vendredi 3 octobre -> But du mois de septembre, vendredi 31 octobre -> but du mois d'octobre puisque le week-end qui suit est en novembre.)

4 vidéos candidates sont proposées chaque mois et publiées. Le choix et la sélection des vidéos retenues est effectué par le responsable communication, voir la commission en charge de la communication.

Au travers des réseaux sociaux, les abonnés pourront voter en likant le commentaire du DEF sur les vidéos de leur choix.

Les votes seront clos le lundi midi et les résultats seront étudiés à partir du lundi midi. Les résultats seront annoncés et publiés le lundi soir, via les réseaux sociaux du DEF.

LITIGES

S'agissant d'un challenge à seul but ludique, le choix des vidéos retenues et les résultats de ce challenge sont insusceptibles d'appel.

RESULTATS

A l'issue de chaque mois, dès la connaissance du résultat, le DEF publiera et mettra en avant le but retenu par les votants que nous espérons nombreux à participer à la consultation.

Des récompenses pourront être proposées au lauréat pour le « But de l'année ».

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

L'inscription et la participation à ce challenge implique la pleine et entière acceptation de son règlement de tous les participants.

CAS NON PREVUS

Les cas éventuellement non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organisateur de la compétition.